

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS
PROVINCIAUX DU QUÉBEC
1981, rue Léonard-De Vinci
Sainte-Julie (Québec)

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL DE DIRECTION

DES 7, 8 ET 9 AVRIL 2005

TENU À L'HÔTEL ESTRIMONT - ORFORD

Voici un compte-rendu des principaux sujets qui ont été traités lors du dernier Conseil de direction.

Si des questions sont soulevées à sa lecture, n'hésitez pas à contacter votre directeur régional qui pourra assurément vous répondre ou vous référer au membre de l'Exécutif concerné, s'il y a lieu.

Présentation des régimes d'assurance collective de l'APPQ

M. François Boisvenue, du Groupe-conseil Aon, fait aux membres du Conseil de direction une présentation sur les régimes d'assurance collective de l'APPQ.

M. Luc Fournier fait quelques propositions qui sont adoptées, soit:

1. Maintenir les taux actuels du Régime d'assurance-maladie (soins hospitaliers et médicaux et soins dentaires) jusqu'au 1^{er} juin 2006, tel que recommandé par l'actuaire, et, à compter du 1^{er} juin 2005, de fixer les taux de l'option 5 à 50 % des taux de l'option III.
2. Verser, au 31 décembre 2004, un montant supplémentaire de 700 000 \$ à la réserve de contingence.
3. Améliorer les protections du régime d'assurance-maladie, à compter du 1^{er} juin 2005, en modifiant les articles des Règlements d'assurance-maladie comme suit:

Les sous-articles 15.05 f), g), h), p) et t) sont remplacés par les paragraphes suivants:

Article 15 - Soins hospitaliers et médicaux

15.05 Soins hospitaliers et médicaux admissibles

f) les soins d'un chiropraticien jusqu'à concurrence de 35 \$ pour chaque visite, d'un ostéopathe jusqu'à concurrence de 45 \$ pour chaque visite, d'un orthothérapeute, d'un massothérapeute (à compter du 1^{er} juin 2001) ou d'un physiothérapeute jusqu'à concurrence de 40 \$ pour chaque visite. Tous ces frais par visite sont remboursables selon le pourcentage applicable décrit au sous-article 15.02 c); le régime prévoit un remboursement maximum de 750 \$ par personne, par année civile pour l'ensemble de ces spécialités; un remboursement maximum de 35 \$ par personne par année civile est également admissible pour les frais de radiographies pour diagnostics paramédicaux; prescription du médecin, non obligatoire, à la condition qu'il s'agisse de traitements normalement administrés par un chiropraticien, un ostéopathe, un orthothérapeute ou un

physiothérapeute, tels que définis à l'article 5 (ainsi, les soins de massothérapie doivent avoir été prescrits par un médecin pour être admissibles);

g) les soins rendus par un acupuncteur, un podiatre ou un naturopathe dûment licencié, tels que décrits à l'article 5; jusqu'à concurrence de 40 \$ par visite (remboursables selon le pourcentage applicable décrit au sous-article 15.02 c)); remboursement maximum de 300 \$ par année civile, par spécialité et par personne; un montant maximum de 35 \$ par personne par année civile est également admissible pour les frais de radiographies nécessaires à ces traitements (prescription du médecin non obligatoire);

h) examens de radiographie et analyses de laboratoire, échographies et scanners, anesthésiques et leur administration, oxygène et location du matériel qui sert à l'administrer, sang et plasma sanguin, transfusions de sang, jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 500 \$ par année;

p) le séjour dans un hôpital de convalescence jusqu'à concurrence de 30 \$ par jour et de 120 jours par année civile (remboursable selon le pourcentage applicable décrit au sous-article 15.02 c));

t) achat, remplacement ou réparations d'appareils auditifs, jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 500 \$ pour une période de 24 mois consécutifs par personne assurée; les frais pour les piles sont exclus.

Coût: Augmentation de la cotisation des soins hospitaliers et médicaux de 3,2 %.

4. Améliorer les protections du régime d'assurance-maladie à compter du 1^{er} juin 2005 en modifiant les articles des Règlements d'assurance-maladie comme suit:

Le sous-article 16.02 est remplacé par le paragraphe suivant:

Article 16.02 - Maximum

Selon l'option que le participant a choisie conformément à l'article 8, le montant maximal remboursable en vertu de la protection de soins dentaires au cours d'une année civile varie. Pour les participants ayant choisi l'option A, le montant maximal de remboursement par année civile par personne assurée est de 700 \$ pour les soins préventifs et les soins de base combinés. Pour les participants ayant choisi l'option B, le montant maximal de remboursement par année civile par personne assurée est de 1 200 \$ pour les soins préventifs, les soins de base et les soins majeurs combinés. Pour les participants ayant choisi l'option C, le montant maximal de remboursement par année civile par personne assurée est de 1 700 \$ pour les soins préventifs, les soins de base et les soins majeurs combinés. Notons que les soins orthodontiques, couverts exclusivement par l'option C, sont sujets à un maximum viager de 1 500 \$ par enfant.

Coût: Augmentation de la cotisation des soins dentaires de 2 %.

5. Améliorer les protections du Régime d'assurance-maladie à compter du 1^{er} juin 2005 en modifiant l'article 15 des Règlements d'assurance-maladie comme suit:

Le sous-article 15.02 A) est remplacé par le paragraphe suivant:

Article 15.02 - Pourcentage de remboursement

a) Quelle que soit l'option choisie par le participant, les frais de séjour en chambre semi-privée dans un hôpital au Canada décrits au sous-article 15.05 a) et les frais de thérapie décrits au sous-article 15.05 x) sont remboursables à 100 % et les honoraires d'un psychologue ou d'un psychanalyste ou d'un travailleur social décrit au sous-article 15.05 d) sont remboursables à 50 %, jusqu'à concurrence du maximum de remboursement décrit à ce même sous-article.

Un paragraphe 15.05 x) sera ajouté comme suit:

x) thérapie fermée dans un établissement approuvé par l'APPQ pour le traitement de la détresse psychologique, de l'épuisement professionnel, des crises suicidaires, des syndromes post-traumatiques, du jeu compulsif, de la toxicomanie, jusqu'à concurrence de 125 \$ par jour de thérapie et d'un maximum de 28 jours par thérapie. De plus les personnes assurées ont accès à un service d'aide téléphonique pour ce type de problèmes.

Seuls les services ci-dessus décrits de A) à X) inclusivement sont admissibles au présent régime.

Coût: Augmentation de la cotisation des soins hospitaliers et médicaux de 1,8 %.

Rapport du vice-président aux finances

Ø Présentation des différents rapports financiers et rapports d'expérience

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, présente aux membres du Conseil de direction les différents rapports du vérificateur et les états financiers de l'APPQ au 31 décembre 2004. Il en propose l'adoption, ce qui est fait.

Ø Présentation des prévisions budgétaires 2005

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, présente ses prévisions budgétaires 2005 et fait quelques propositions qui sont adoptées, soit:

1. Verser le chèque de 411 525,00 \$ correspondant à la ristourne de l'assureur pour l'année 2004, comme suit:

| | | |
|---|--|---------------|
| Ø | à la Caisse de sécurité et de bien-être: | 100 000,00 \$ |
| Ø | au Fonds d'assurance-vie de base: | 311 525,00 \$ |

2. Verser 40 000,00 \$ du Fonds d'assurance-vie facultative au Fonds d'administration générale pour l'exercice financier 2005.

3. Accepter ses prévisions budgétaires 2005, telles que corrigées.

Affaires non terminées

Ø griefs en négociations

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, explique aux membres du Conseil de direction la façon d'interpréter les listes des griefs qui leur sont remises.

Il mentionne également que, lorsqu'il recevra des appels des membres concernant leur grief, il les réfèrera à leur directeur et ce, pour favoriser la hiérarchie.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique les délais dans les griefs et mentionne, qu'à l'occasion, il manque des informations dans le libellé des griefs.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, demande à être avisé lorsqu'un grief a été envoyé à l'APPQ et que la situation a été réglée sans préjudice, pour qu'il puisse fermer le grief.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, parle du dossier de M. Steve Guy du district Gaspésie/Les Îles. Il mentionne que ce dossier sera traité avec une autre approche.

De plus, M. Daniel Rolland parle de suspendre l'arbitrage dans quatre dossiers.

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, demande aux directeurs de l'appeler s'ils ont des membres qui ont des griefs au niveau de son département, afin de mettre à jour leur dossier. Certains ne sont plus en relevés et il n'a même pas l'information.

Ø déontologie

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, parle que le processus de conciliation va très bien et qu'il est d'accord avec le fait qu'un directeur se fasse remplacer par un directeur voisin, lorsqu'il est pris sur un comité ou autre. Il faut continuer dans ce sens-là. Il rappelle, toutefois, que lorsqu'il y a conciliation, de s'assurer de lui donner un retour.

Ø arbitrage en cours

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, parle de différents dossiers d'arbitrage. De plus, il mentionne que en référence à la décision de la Cour d'appel du Québec, concernant le droit à la divulgation préalable de la preuve en matière disciplinaire, que le délai de 60 jours est passé pour demander d'en appeler à la Cour Suprême. En conséquence, cette décision a force de loi, ce qui est une excellente nouvelle.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, parle également des dossiers d'arbitrage de son département.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, parle aussi des dossiers d'arbitrage de son département.

Ø interprétation du contrat de travail

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, parle d'une correspondance reçue concernant des membres qui entrent en 9/H pour faire de la patrouille en motoneige. Il souligne qu'il n'y a rien de prévu contre cela au contrat de travail, mais que les membres ne sont pas obligés de le faire.

M. Rémy Bouchard parle du dossier de remplacement d'un agent aux Relations communautaires. Il mentionne que le remplacement s'est fait par un membre provenant d'une autre unité.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, répond à M. Bouchard qu'il discutera de ce dossier avec le sous-comité de Placement & Promotion et qu'il lui donnera un retour, car cela devient un prêt de personnel et non un remplacement.

M. Alphé Simard amène une problématique concernant le refus par les supérieurs d'accorder des congés différés aux membres.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, lui répond que l'employeur doit avoir des raisons valables pour refuser un congé différé.

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, mentionne que l'annexe C-1 prévoit que le membre n'est pas tenu de revenir au travail en travaux légers.

Convention de retraite

M. Pierre Coulombe, de la compagnie Impact, et M. Raymond Lepage, de la compagnie Planist Ltée, deux stratèges financiers sont présents pour faire une présentation concernant une convention de retraite pour les membres de la Sûreté du Québec.

Par la suite, ils quittent l'assemblée.

Action des nouvelles conjointes du Québec

À 11 h 20, Mme Lise Bilodeau, présidente de l'Action des nouvelles conjointes du Québec, et M. Pierre Grimbert, vice-président, font une présentation aux membres du Conseil de direction concernant leur association.

Par la suite, ils quittent l'assemblée.

Rapport sur les comités et sous-comités de l'APPQ

Ø Comité Paritaire et Conjoint

- formation

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, parle des heures excédentaires pour la formation des auxiliaires. Il mentionne que la Sûreté du Québec prendra la liste des membres qui ont suivi de la formation et les paiera.

M. Veilleux mentionne également qu'il y a eu une entente pour les membres de Caniapiscau qui donne 0,9 \$ de plus du kilomètre pour le voyage sur des routes en gravier et ce, rétroactivement à novembre 2004.

- fermeture d'unité

En ce qui concerne le poste autoroutier de Rimouski, le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne que la Sûreté du Québec nous a avisés qu'elle irait de l'avant pour la fermeture de ce poste.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, mentionne également qu'il y a présentement des pourparlers avec la Sûreté du Québec concernant le régime de retraite pour les auxiliaires.

- tri sécuritaire et promotion

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, mentionne qu'en ce qui concerne le tri sécuritaire, une demande d'état de situation a été faite et des demandes ont été répétées pour que le Directeur de la Sûreté puisse signer les nominations au grade de sergent.

En ce qui concerne les sergents en titre, l'entente a été renouvelée pour la priorité dans la prise des vacances.

Ø Sous-comité de Placement & Promotion

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne que les membres de ce sous-comité ont été libérés pour qu'ils travaillent à soumettre un projet de directive de placement.

Il mentionne également que le 22 mars dernier, la Sûreté du Québec a soumis un projet de directive qui modifie pratiquement chacun des articles de cette directive. Les deux prochaines semaines sont prévues, pour les membres du sous-comité, afin d'effectuer des travaux sur la nouvelle version de la directive de placement.

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne également que des vérifications ont été faites au bureau de la Dotation de Montréal, afin de voir si des placements, faits après le 1^{er} février 2005, étaient conformes à la directive Emp. & Plac.-31.

Ces vérifications nous ont permis de constater que deux membres auxiliaires, en affectation temporaire, avaient eu un placement comme membres réguliers selon le communiqué 21.482 et la formule des bassins qui avait été mise en place

temporairement pour gérer les surplus. Des pourparlers ont lieu avec la Sûreté du Québec pour placer en surplus les membres réguliers qui auraient dû être appelés.

Ø **Comité d'Étude de la Constitution**

Ce comité a été géré par le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, qui mentionne que les travaux sont terminés.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, présente aux membres du Conseil de direction les avis de motion pour amendements à la Constitution que le comité a préparés et explique. M. Luc Fournier en propose l'adoption, ce qui est fait.

Comité de Santé et Sécurité du Travail

Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, demande à être avisé une semaine à l'avance lorsqu'un directeur fait une réunion dans son district.

De plus, M. Rolland mentionne que la formation de l'APSSAP sera donnée au printemps et à l'automne.

Ø À 16 h 42, M. Pierre Lemay informe les membres du Conseil de direction qu'un membre auxiliaire de son district, M. Jonathan Thifault, de la MRC Robert-Cliche, s'est suicidé cet après-midi.

Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Demandes faites au Fonds de soutien

Le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, explique différentes demandes faites et fait certaines propositions. Le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, fait de même.

Remarques dans l'intérêt général de l'APPQ

Ø Rencontre avec le SFPQ

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, informe les membres du Conseil de direction sur sa rencontre, en compagnie du vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, avec Mme Suzane Villeneuve du SFPQ (syndicat de la fonction publique du Québec). Cela concernait la fermeture possible des CDT en région.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, a pris position, à l'effet qu'il était contre la fermeture en région et il a même fait une entrevue à la radio à ce sujet.

Ø Niveaux de services

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne qu'il a rencontré M. Sylvain Chabot, du ministère de la Sécurité publique, concernant les niveaux de services.

M. Chabot et trois autres membres du ministère vont venir rencontrer les membres de l'Exécutif à l'APPQ, afin de discuter des niveaux de services.

Dans un même ordre d'idées, le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne qu'il est allé rencontrer, avec le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, et M. Yvon Simard, directeur de l'Estrie, M. Richard Wisdom, maire du Lac-Brome, qui est insatisfait des services offerts par la Sûreté.

M. Wisdom a mentionné que la Sûreté ne fait pas de police communautaire comme elle le devrait, qu'il y a une baisse de revenus en billets d'infraction, de 200 000 \$ à 20 000 \$, qu'il y a un nombre insuffisant de policiers et que les membres en congé de maladie ne sont pas remplacés. De plus, il appert que les coûts sont plus élevés que la Sûreté le lui avait dit, qu'elle ne peut pas lui en donner plus et, finalement, que les dirigeants de la Sûreté sont froids envers les élus municipaux.

Le président, M. Jean-Guy Dagenais, lui a mentionné qu'il fera des représentations auprès du Ministre à l'effet que la direction de la Sûreté du Québec ne fait pas son travail.

Ø Conseils de direction (emplacements)

M. Sylvain Viel, directeur de Gaspésie/Les Îles, demande que l'on décide de l'endroit où nous tiendrons l'assemblée des membres du Conseil de direction pour le T.H.P.P.Q. de l'an prochain, et de réserver dès maintenant.

On suggère l'hôtel Delta de Sherbrooke et des vérifications seront faites par le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, pour savoir s'il y a des disponibilités à l'hôtel et, si c'est le cas, il fera les réservations. Nous tiendrons ce Conseil de direction les 7, 8 et 9 avril 2006.

Congrès annuel des délégués de 2006

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, amène ce dossier.

M. Luc Fournier propose que le Congrès annuel des délégués de 2006 soit tenu au Plaza Québec de Sainte-Foy, ce qui est accepté.

En parlant Congrès, le président, M. Jean-Guy Dagenais, mentionne que M. Gérald Larose viendra faire une allocution au Congrès de cette année.

Ø Golf de l'APPQ – édition 2005

M. Pierre Lemay, directeur de Québec-Nord/Sud, mentionne que les membres de la MRC de Bellechasse ne sont pas disponibles pour organiser ce tournoi et que les officiers ne veulent pas les libérer.

Il est entendu que le tournoi de golf de l'APPQ, édition 2005, n'aura pas lieu, mais que nous participerons, en remplacement, aux Jeux Mondiaux du Québec.

Ø Golf de l'APPQ – édition 2006

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, suggère la date du 11 août 2006 au Club de golf de Venise en Estrie.

M. Yvon Simard, directeur de l'Estrie, donnera le O.K. pour la réservation du terrain de golf.

Firme de communications Knolton & Perron

Mme France Thériault, de la firme de communications Knolton & Perron, a été rencontrée par le président, M. Jean-Guy Dagenais, le vice-président à la discipline et à la déontologie, M. Jacques Painchaud, le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, et le vice-président aux finances, M. Luc Fournier. Ils ont discuté des services de communication offerts par cette firme et M. Dagenais fait un résumé de cette rencontre.

Le vice-président aux griefs et à la formation, M. Pierre Veilleux, souligne que la firme offre également de la formation pour gérer des crises, rencontre les élus, etc.

Ø Conseil d'administration de l'ACPP

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, et le vice-président en santé et sécurité du travail et aux ressources matérielles, M. Daniel Rolland, sont allés à Ottawa au Conseil d'administration de l'ACPP et ce, du 1^{er} avril au 6 avril 2005.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, fait un compte-rendu. On y a parlé du décloisonnement du 2,33 % au régime de retraite qui s'applique aux policiers, de la GRC qui a intégré des policiers dans l'Ouest du pays et de la loi sur les libérations conditionnelles, article 745. L'ensemble des députés ont été rencontrés par les congressistes concernant ces dossiers.

On y a également fait du lobbying en ce qui a trait aux familles de victimes pour que celles-ci soient considérées comme des victimes aussi.

Le vice-président aux finances, M. Luc Fournier, mentionne, qu'en ce qui concerne le dossier de la législation de la marijuana ou plutôt la décriminalisation, M. Denis Coderre a demandé qu'on démontre les méfaits de la décriminalisation de la marijuana.

M. Fournier mentionne également qu'on y a parlé de déclaration des droits des policiers. Nous allons appuyer les autres associations policières pour faire avancer le dossier.

Ø **Création d'un poste de délégué à la Criminalité fiscale**

Le vice-président aux ressources humaines, M. Jocelyn Boucher, mentionne qu'il faudrait créer un poste de délégué pour la nouvelle unité Criminalité fiscale. Ce délégué s'occuperait également des membres qui travaillent au Soutien technologique.

De plus, M. Boucher mentionne qu'on abolirait le poste de délégué de M. Pierre Routhier, qui part à la retraite, et que les membres qu'il représentait seraient désormais représentés par M. Daniel Rondeau. Pour ce qui est des membres de l'E.R.M. Nord, ils resteraient représentés dans le district Montréal/MLLL.

Jocelyn Boucher,
vice-président aux ressources humaines

ASSOCIATION DES POLICIÈRES
ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC

JB/dmv